

# Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

## Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle de réunion du CIAS Dronne et Belle à Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le jeudi huit mars par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de présents : 16  
 Nombre de votants : 17

### Étaient présents :

<b>Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 21 mars 2018</b>					
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>	<b>Procuration à...</b>	<b>Suppléé par...</b>
AUGEIX	Michel	x			
BERNARD	Francine	x			
BOUCHAUD	Guy	x			
BOYER	Jean-Jacques	x			
BUFFAT	Marc	x			
CHAPUIS	Bruno		x		
CLUGNAC	Emmanuel	x			
COUTURIER	Pierre-Yves		x		Philippe BANCHIERI
COUVY	Jean-Paul		x		Monique RATINAUD
DAGNAUD	Françoise	x			
FAURE	Michèle		x		
GENDREAU	Jean-Jacques		x		
GOURSOLLE	Corinne				
GROLHIER	Jean-Pierre	x			
GUIGNE	Pierre				
HYZOZ	Isabelle	x			
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick		x		
LALANNE	Jean	x			
LAMONERIE	Bruno		x		
LAPEYRE	Jean-Marie		x		Nadine HERMAN
MARTINOT	Claude		x		
MAURUSSANE	Annick	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
NADAL	Jeannik		x		
OUISTE	Alain		x		
SAVOYE	Gérard		x	Jean LALANNE	
TRICOIRE	Alain		x		
VIROULET	Pierrot		x		
		13	14	1	3

Secrétaire de séance : Guy BOUCHAUD

Objet : Approbation du budget 2018

AR PREFECTURE

024-200068260-20180321-2018\_03\_21\_08-DE  
 Regu le 22/03/2018

Vu les articles L. 2311-1 à L. 2343-2 et R.2311-1 à D.2343-10,  
Vu les articles L. 5711-1 à L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018,  
Après avoir entendu les sommes énoncées en section de fonctionnement et  
d'investissement pour le budget 2018,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'adopter le budget 2018, chapitre par chapitre, et selon leurs montants figurant dans celui-ci.

Ledit budget s'équilibrant et s'élevant :

- En recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de : 220 790 €
- En dépenses et dépenses d'investissement à la somme de : 254 511 €



Le Président,  
Jean-Pierre GROUHIER

*Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.*

*Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture*

*Pour copie conforme,*

*Publié et Affiché le*

AR PREFECTURE

024-200068260-20180321-2018\_03\_21\_08-DE  
Regu le 22/03/2018